



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

78170

DECISION MUNICIPALE N° 2024.26

**ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE**  
**Règlement du sinistre du 22 octobre 2022**  
**Agencements urbains à l'angle avenue de la Jonchère et chemin des Gallicourts**

**Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération n°2020.02.01 en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

**Vu** le contrat d'assurance dommages aux biens,

**Considérant** que le 22 octobre 2022, un véhicule identifié a percuté et endommagé un transformateur haute tension destiné à l'éclairage public et le muret de brique protégeant l'installation électrique,

**Considérant** que l'évaluation des dommages occasionnés par le sinistre est chiffrée par le cabinet d'expertise, intervenant pour notre assureur RELYENS, à la somme de 3 768,67 euros,

**Considérant** le règlement d'indemnité d'un montant de 3 768,67 euros reçu de notre assureur RELYENS,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

D'accepter de RELYENS la somme de 3 768,67 euros (trois mille sept cent soixante-huit euros et soixante-sept cents), représentant le règlement des dommages dû au titre du sinistre du 22 octobre 2022.

**Article 2 :**

La présente décision fera l'objet des mesures de transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et de publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 24 septembre 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20240924-2024-26-AR  
Date de réception préfecture : 27/09/2024